

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2008
COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL – CR.17.12.2008

Présents : R. DAVRIEUX, S BLOND, J.M. CREUZET, V. VALENTIN, P. MONTOYA, G. CHEVROT, C. GOY, R. COURAND, M. GOY, M.L. DEJOUX, M.A. ANGEI, A. MINJAT, E. FAVROT, V. FALCONE, M. SANTULLO, P. BAY, M.F. CAMUS-GEOFFREY, L. BERTHET, J.P. ROZAND, C. BON, F. MOUSSU-CHEMOUL, J.GULLON-NEYRIN

Excusés :

Madame N. CHEVAL donne pouvoir à Monsieur DAVRIEUX,
Madame M.SAGNARD donne pouvoir à Monsieur CHEVROT,
Monsieur N. BEYNEL donne pouvoir à Monsieur MONTOYA,
Monsieur R. ELASRI donne pouvoir à Madame BLOND,
Monsieur J.P. PEDRO donne pouvoir à Madame VALENTIN.

Présents : 22
Pouvoirs : 5
Votants : 27

Secrétaire de séance : Madame Anne MINJAT

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2008

Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES 2008 : budget principal, Budget annexe de l'eau, budget annexe de l'assainissement

Budget principal

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à + 18 626 € compte-tenu d'une inscription au chapitre 023 virement à la section d'investissement de – 39 162 €.

En ce qui concerne la section d'investissement, elle s'équilibre en dépenses et en recettes à + 22 535 €.

Ce budget est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (cinq abstentions).

Budget annexe de l'eau

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à + 160 000 € compte-tenu d'une inscription au chapitre 023 virement à la section d'investissement de + 8 450 €.

En ce qui concerne la section d'investissement, elle s'équilibre en dépenses et en recettes à + 8 450 €.

Ce budget est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (trois abstentions).

Budget annexe de l'assainissement

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de + 13 000 € compte tenu d'une inscription au chapitre 023 virement à la section d'investissement de + 4 240 €.

En ce qui concerne la section d'investissement, elle s'équilibre en dépenses et en recettes à + 28 757 €.

Ce budget est adopté à la majorité (un contre et deux abstentions).

BUDGETS COMMUNAUX : admission en non-valeur de titres de recette irrécouvrables

A la demande de Monsieur Eric VERNIER trésorier, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'admettre en non-valeur trois titres de recette irrécouvrables qui représentent une somme de 80 € pour le budget principal, de 47,17 € pour le budget annexe de l'eau et 34,21 € pour le budget annexe de l'assainissement.

SUBVENTIONS AU C.C.A.S. ET AU "PETIT THEATRE" AU TITRE DE L'ANNÉE 2009

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer deux crédits de subvention par anticipation au titre de l'année 2009 soit :

- 12 000 € pour le C.C.A.S.,
- 85 000 € pour le "Petit Théâtre"

Cela permettra à ces deux structures de fonctionner avant le vote du budget primitif 2009.

CLASSES CULTURELLES ET CLASSES TRANSPLANTEES : participation de la commune au titre de l'année scolaire 2008/2009

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les participations de la commune au titre de l'année scolaire 2008/2009 comme indiqué ci-après :

Classes culturelles : 1 600 € pour deux classes

Classes transplantées : 15,50 € par jour et par enfant sur la base d'un séjour de six jours et 600 € par classe pour le transport.

INDEMNITES DE CONSEIL A ALLOUER AU COMPTABLE DU TRÉSOR AU TITRE DE L'ANNEE 2008

Le conseil municipal décide à la majorité (une voix contre et une abstention) d'attribuer à Monsieur Eric VERNIER, comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de notre commune, une indemnité de conseil de 763.77 € brut au titre de l'année 2008.

PERSONNEL COMMUNAL : adoption du régime indemnitaire au titre de l'année 2009 pour trois agents

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les critères qui seront pris en compte pour la fixation par l'autorité territoriale, des taux ou des coefficients individuels applicables pour l'attribution de primes à trois agents communaux, soit "valeur professionnelle, responsabilité et initiative".

REPLACEMENT DU POSTE DE REFOULEMENT DES CINQ CHEMINS : présentation du programme de travaux et autorisation à donner à monsieur le maire pour engager les opérations préalables à l'acquisition du terrain nécessaire pour la nouvelle implantation

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le programme de travaux établi par le bureau d'étude SESAER Centre-Est représentant une dépense H.T. de 94 469,45 €.

Monsieur le maire a été autorisé à effectuer les démarches pour l'acquisition du terrain nécessaire à l'implantation de ce nouveau poste.

Rapports de contrôle 2007 : concession gaz et concession électricité

Le conseil municipal a été informé que par courrier du 22 octobre 2008 le président du Syndicat Energie de l'Isère (SE 38) a transmis en mairie, les rapports de contrôle des services publics de distribution établis au titre de l'année 2007 pour d'une part le Gaz et d'autre part l'Electricité. Ces documents peuvent être consultés en mairie.

Information du conseil municipal sur l'utilisation par monsieur le maire de sa délégation pour la conclusion des marchés ou des conventions dévolus suivant la procédure adaptée (MAPA)

Le conseil municipal a été informé de la signature par monsieur le maire :

- d'un bon de commande de 2 057,12 € T.T.C. pour la réalisation du rognage de 43 souches d'arbres après abattage par l'entreprise JOUVENET Paysage.
- d'un marché avec la SAS BERTHELET pour le transport des élèves scolarisés dans les classes maternelles et primaires de la commune (restaurants scolaires, salle polyvalente, bibliothèque, piscine de Charvieu).

Rapports des commissions

Les responsables des principales commissions ont résumé l'activité de celles-ci au cours de l'année 2008.